

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 03077

Numéro SIREN : 492 041 926

Nom ou dénomination : A2D ASSURANCES

Ce dépôt a été enregistré le 07/05/2020 sous le numéro de dépôt 5934

Greffe du tribunal de commerce de Marseille



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 07/05/2020

Numéro de dépôt : 2020/5934

Déposant :

Nom/dénomination : A2D ASSURANCES

Forme juridique :

N° SIREN : 492 041 926

N° gestion : 2006 B 03077



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
A2D ASSURANCES SARL		22 AVE DE MONTOLIVET	
SIRET	4 9 2 0 4 1 9 2 6 0 0 0 4 8	13004 MARSEILLE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	COURTIER ASSURANCE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--------------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 28%	24 824	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15%	38 120				
2 Plus-values						
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%				
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)		

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines		Pôle de compétitivité	
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

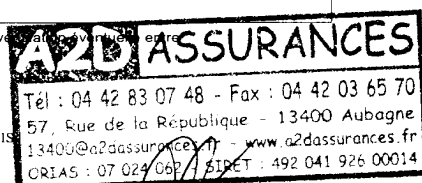
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SARL MEDICIS 32 LA CANEBIERE 13001 MARSEILLE Tél: 04 91 13 97 97	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: Lieu MARSEILLE
Tél:	Qualité et nom du signataire:
	Signature

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation des deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).



certifié conforme



[Signature]



ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	31 101	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d				
Montant des distributions	e				
autres que celles visées en (a),	f				
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)	g				
	h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j				
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)		31 101

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
			Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	
1	2	3	4	5	6	7	8
M DUBOIS DAVID 34 BOULEVARD DE LA PINEDE							
13400 AUBAGNE	150		47 124				
Mlle ZIMBLER ANNE CAROLINE 228 RUE BRETEUIL							
13006 MARSEILLE	50		32 929				
M NICOLAU CHEM BAUME DE MARRON							
13720 LA BOUILLADISSE	50		19 526				

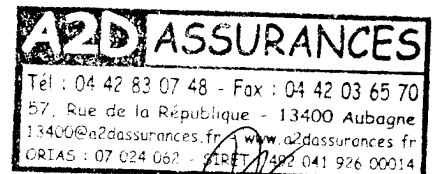
H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
7 RUE JEAN AICARD LE BRETAGNE 83400 HYERES 127 AVENUE PIERRE SEMARD 84000 AVIGNON 56 RUE REPUBLIQUE 13400 AUBAGNE	

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVL de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

QUADRATUS Informatique



Le 10/05/2020
Conforme
SARL MEDICIS



[Signature]



Désignation de l'entreprise : A2D ASSURANCES SARL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 22 AVE DE MONTOLIVET		13004 MARSEILLE	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 4 9 2 0 4 1 9 2 6 0 0 0 4 8		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 13 11 2017	
		N-1 13 11 2016	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail 3 000		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks : 4 982	
Immobilisations :		(3) Part à plus d'un an 666 912	

* Des modalités d'engagement cette rubrique sont données dans la notice n° 2023
Dossier N° 012368 en Euros.Certifié
Cafem**A2D ASSURANCES**
Tél : 04 92 03 07 48 Fax : 04 42 63 65 70
SARL MEDIC 57, Rue de la République - 13400 Aubagne
13400@a2dassurances.fr - www.a2dassurances.fr
ORIAS : 07 024 062 SIRET : 492 041 926 00014

O



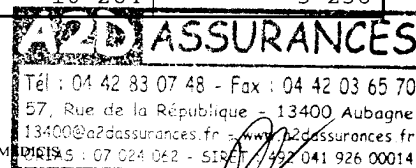
Désignation de l'entreprise : A2D ASSURANCES SARL

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :40...000.....)	DA	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	129 969	129 969
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	60 783	37 808
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	41 549	54 077
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
TOTAL (I)		DL	276 302	265 853
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	171 630	231 143
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	20 776	20 776
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 861	1 266
	Dettes fiscales et sociales	DY	150 848	208 792
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	45 495	27 251
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	390 611	489 229
Ecart de conversion passif * (V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	666 912	755 082
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	288 854	327 920
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	10 264	5 238

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.





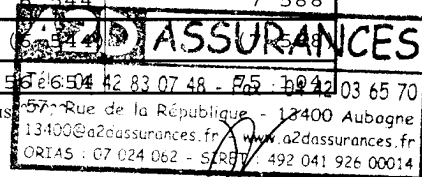
EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : A2D ASSURANCES SARL		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	bienes*	FD		FE		FF		
			services*	FG	710 001	FH	786 064		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	710 001	FK		FL	786 064		
	Production stockée*				FM				
	Production immobilisée*				FN				
	Subventions d'exploitation				FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	64 856	25 366		
	Autres produits (1) (11)				FQ	64	25		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	774 921	811 455	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	280 053	312 423
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	28 915	33 101
	Salaires et traitements*						FY	259 535	292 938
	Charges sociales (10)						FZ	69 094	84 459
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	3 821	5 842
			- dotations aux provisions				GB	70 250	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	54	1
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	711 723	728 764	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - I)						GG	63 199	82 691	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	6 544	7 588
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
Total des charges financières (VI)						GU	6 544	7 588	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW			

Dossier N° 012368 en Euros.

SARL MÉDICIS

certifié
par



Signature



Désignation de l'entreprise : A2D ASSURANCES SARL

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1						
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA							
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB							
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC							
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD							
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	2 451	1 249					
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF							
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG							
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	2 451	1 249					
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	(2 451)	(1 249)					
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ							
Impôts sur les bénéfices *			HK	12 654	19 778					
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)			HL	774 921	811 455					
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	733 372	757 379					
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	41 549	54 077					
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO						
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY						
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG						
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *	HP	24 391	28 893				
			- Crédit bail immobilier	HQ						
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH						
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ						
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK						
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX						
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC						
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD						
	(9)	Dont transferts de charges		A1	64 856	25 366				
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	28 454	28 871				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3						
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4						
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6		obligatoires	A9	28 454		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N						
AMENDES ET PENALITES			Charges exceptionnelles			Produits exceptionnels				
			2 426							
DONS			25							
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N							
			Charges antérieures			Produits antérieurs				

ASSURANCES

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 012368 en Euros.

Certifié
Cafine

A2D ASSURANCES
Tél : 04 42 83 07 48 - Fax : 04 42 03 65 70
57, Rue de la République - 13400 Aubagne
13400@a2dassurances.fr - www.a2dassurances.fr
SARL MEDICIS 024 062 - SIRET : 592 641 926 00014



[Signature]



EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

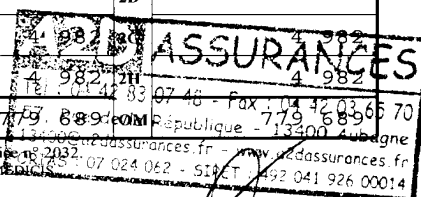
QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : A2D ASSURANCES SARL										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	TOTAL I				CZ			D8			D9		
Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	681 872		KE			KF	18 000	
CORPORELLES	Terrains				KG			KH			KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ			KK			KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM			KN			KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP	2 974		KQ			KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS			KT			KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KV	19 261		KW			KX		
		Matériel de transport *			KY	18 715		KZ			LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	33 885		LC			LD		
	Emballages récupérables et divers *			LE			LF			LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH			LI			LJ		
Avances et acomptes				LK			LL			LM			
TOTAL III				LN	74 836		LO			LP			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M			8T		
	Autres participations				8U			8V			8W		
	Autres titres immobilisés				1P			1R			1S		
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	4 652		1U			1V	330	
	TOTAL IV				LQ	4 652		LR			LS	330	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	761 359		0H			0J	18 330		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4			
INCORP.	TOTAL I		IN			C0			D0				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO			LV	699 872		LW	699 872			
CORPORELLES	Terrains		IP			LX			LY				
	Constructions	Sur sol propre	IQ			MA			MB				
		Sur sol d'autrui	IR			MD			ME				
		Inst. gales, agents et am. des constructions	IS			MG	2 974		MH	2 974			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT			MJ			MK				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers	IU			MM	19 261		MN	19 261			
		Matériel de transport	IV			MP	18 715		MQ	18 715			
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW			MS	33 885		MT	33 885			
	Emballages récupérables et divers *		IX			MV			MW				
	Immobilisations corporelles en cours		MY			MZ			NA				
Avances et acomptes		NC			ND			NE					
TOTAL III		IY			NG	74 836		NH	74 836				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ			0U			M7				
	Autres participations		I0			0X			0Y				
	Autres titres immobilisés		I1			2B			2C				
	Prêts et autres immobilisations financières		I2			2E			2F				
	TOTAL IV		I3			NJ			NK				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4			0K			0L					

Dossier N° 012368 en Euros.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
SARL MBS 07 024 062 - SIRET 492 041 926 00014

Certifié conforme.



Handwritten signature.



Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A2D ASSURANCES SARL

Néant ☒ *

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
		1	2			5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

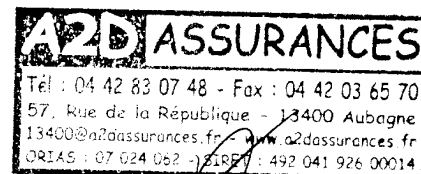
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié
cabinet



Signature



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : A2D ASSURANCES SARL

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		PE	3 505	PF		PG		PH	3 505
TOTAL I									
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	2 974	PW		PX		PY	2 974
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	13 132	QE	1 315	QF		QG	14 447
	Matériel de transport	QH	18 559	QI	156	QJ		QK	18 715
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	29 536	QM	2 350	QN		QO	31 886
	Emballages récupérables et divers	QP	629	QR		QS		QT	629
TOTAL III		QU	64 830	QV	3 821	QW		QX	68 652
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		QN	68 335	OP	3 821	OQ		OR	72 157

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venté (NP + NQ + NR)	NW						
			Total général non venté (NS + NT + NU)	NY		Total général non venté (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

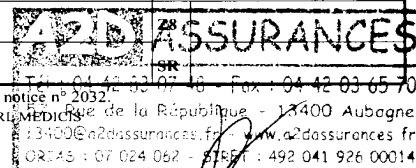
Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Primes de remboursement des obligations

Z9

SP



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 012368 en Euros.

SARL MÉDITERRANÉE, 13400 Aubagne

www.a2dassurances.fr

ORFAS : 07 024 062 - SIRET : 492 041 926 00014



Désignation de l'entreprise : A2D ASSURANCES SARL

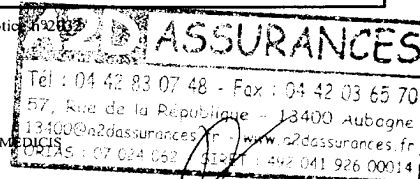
Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A 6E O2 9U O6	6B 6F O3 9V O7	6C 6G O4 9W O8	6D 6H O5 9X O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE UG UJ	UF UH UK	
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.				10
	(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.				
	NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 192012

Dossier N° 012368 en Euros.

Signature
Cafine



Signature



8

**ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057 2018

 Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : A2D ASSURANCES SARL				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	4 982	UV	4 982	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	343		343					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	951		951					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB								
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	1 682		1 682					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 557		1 557					
	Charges constatées d'avance		VS	523		523					
	TOTAUX		VT	10 037	VU	10 037	VV				
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	10 321		10 321						
	à plus de 1 an à l'origine	VH	161 309		59 552		101 757				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 861		1 861						
Personnel et comptes rattachés		8C	33 133		33 133						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	100 771		100 771						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	16 944		16 944						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	20 776		20 776						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	45 495		45 495						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	390 611	VZ	288 854		101 757				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	64 505	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 20 du bilan de l'exercice 2019.						

Dossier N° 012368 en Euros.

A2D ASSURANCES
 Tél : 04 42 83 07 48 - Fax : 04 42 03 65 70
 57, Rue de la République - 13400 Aubagne
 SARL 438 038 A2Dassurances.fr - www.a2dassurances.fr
 ORIAS : 07 024 062 / SIRET : 492 041 926 00014

Car. B. 2019




Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : A2D ASSURANCES SARL

Néant ☐ *

Exercice N, clos le :

3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 7

I. RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WA	41 549	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			WB			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG	4 606		WC			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			XE	4 606		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW	2 426		
	Amendes et pénalités	WJ	2 426	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									I7	12 654	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.									WL		
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI									L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							K7		
			- imposées au taux de 0 %							I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme							WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions							WO		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)											XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			WQ	18 785		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3	
										TOTAL I	WR	80 020

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)							WV		
			- imposées aux taux de 0 %							WH		
			- imposées aux taux de 19 %							WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs							XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %											I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations											2A	
Produit net des actions et parts d'intérêts :											XA	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											ZY	
Majoration d'amortissement *											XD	
Mesures d'incitation à l'investissement	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 sexes	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5			
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de reconstruction de la défense (art.44 terdecies)	PA			
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)		OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC			
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)											XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Crédance dérogée par le report en arrière du déficit	ZI			XG	17 076		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y2	
										TOTAL II	XH	17 076

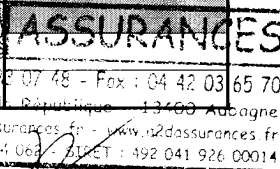
III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	62 944
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	déficit (II moins I)	ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	

Dossier N° 012368 en Euros.

SARL MEDIS 4006 a2dassurances.fr - www.a2dassurances.fr
CORIAS : 07 624 063 2100 - 13400 Aubagne
TEL : 04 42 07 48 - Fax : 04 42 03 65 70
CORIAS : 07 624 063 2100 - 13400 Aubagne

Antipio Cabano





ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : A2D ASSURANCES SARL

31/12/2017

[illegible]

Dossier N° 012368 en Euros.

A2D ASSURANCES
Tél : 04 42 03 07 48 - Fax : 04 42 03 65 70
57, Rue de la République - 13400 Aubagne
13400@a2dassurances.fr - www.a2dassurances.fr
GRAS : 07 024 662 100 SIRET : 492 041 926 00014

Carl P. Paffone





Désignation de l'entreprise : A2D ASSURANCES SARL

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI dotations de l'exercice	ZT	28 481
---	----	--------

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

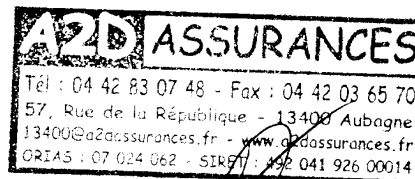
ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU



(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



SARL MEDICIS

Certifié conforme



11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

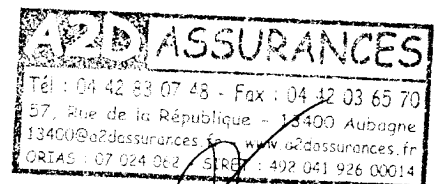
Désignation de l'entreprise : A2D ASSURANCES SARL										Néant ☐ *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	37 808	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB							
						- Autres réserves	ZD							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	54 077		Dividendes	ZE	31 101							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF								
	TOTAL I	OF	91 884		Report à nouveau	ZG	60 783							
										TOTAL II		ZH	91 884	
RENSEIGNEMENTS DIVERS														
Exercice N :														
Exercice N-1 :														
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ									
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR									
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS									
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	15 616		41 487						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	102 520		100 980						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	3 037								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	15 543		23 424						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	1 498		6 357						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	141 839		140 175						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	280 053		312 423						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	2 590		3 689						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	26 325		29 412						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	28 915		33 101						
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY									
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ									
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*				OB	194 357								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS									
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%					
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)				Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR 0			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG									
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH									
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL						
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO						
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 012368 en Euros.



SARL MEDICIS

*Certifié
Papier*



[Signature]



Désignation de l'entreprise : A2D ASSURANCES SARLNéant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

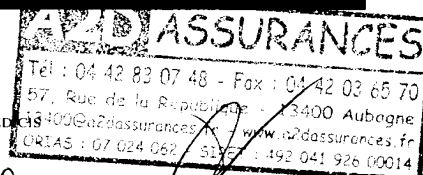
Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩	19 %	15 % ou 12.8 %	
⑦		⑧	⑨				⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)						
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)							
			(A)	(B)	(ventilation par taux)	(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Dossier N° 012368 en Euros.



Antipio
Pefano



Signature



Désignation de l'entreprise : A2D ASSURANCES SARL

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée N-3				
	différente (art. 39 quaterdecies N-4				
	1ter et 1 quater du CGI) N-5				
	(à préciser) au titre de : N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° 012368 en Euros.

SARL MEDIC

ORIAS : 07
Certificado
casamento

A2 ASSURANCES
 Tel : 04 42 83 07 48 - Fax : 04 42 03 65 70
 57, Rue de la République - 13400 Aubagne
 13400@n2assurances.fr - www.a2assurances.fr
 ORIAS : 07 024 066 - 00021 : 492 041 926 00014



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : A2D ASSURANCES SARL

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

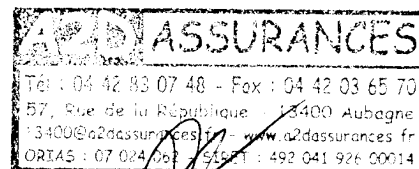
(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 012368 en Euros.

SARL MEDICIS



Antif. Carbone.





(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : A2D ASSURANCES SARL

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



SARL MEDICIS

Antoine Eufem



[Signature]



Désignation de l'entreprise : A2D ASSURANCES SARL				Néant ☐ *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :					
Exercice ouvert le : 01/01/2017		et clos le : 31/12/2017		Durée en nombre de mois 1 2	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	710 001
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	710 001
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	64
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	64 856
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	64 920
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	154 695
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	54
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	154 749
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	620 172
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				SA	620 172
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)		GX	710 001	Effectifs au sens de la CVAE *	EY 0
Période de référence		GY	01/01/2017	GZ	31/12/2017
Date de cessation		HR			
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs					
Effectif moyen du personnel * :				YP	10
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 1329-AC et 1329-DEF § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					



(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7 N° SIRET 4 9 2 0 4 1 9 2 6 0 0 0 4 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A2D ASSURANCES SARL

ADRESSE (voie) 22 AVE DE MONTOLIVET

CODE POSTAL 13004 VILLE MARSEILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 250

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DUBOIS Prénom(s) DAVID

Nom marital % de détention 60.00 Nb de parts ou actions 150

Naissance : Date 200874 N° Département Commune MARSEILLE Pays FRANCE

Adresse : N° 34 Voie BOULEVARD DE LA PINEDE

Code postal 13400 Commune AUBAGNE Pays FRANCE

Titre (2) Mlle Nom patronymique ZIMBLER Prénom(s) ANNE CAROLINE

Nom marital % de détention 20.00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 280678 N° Département Commune MONTPELLIER Pays FRANCE

Adresse : N° 228 Voie RUE BRETEUIL

Code postal 13006 Commune MARSEILLE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

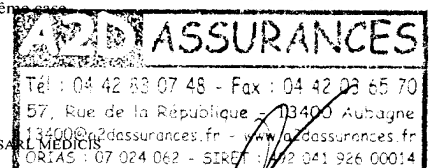
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 012368 en Euros.

Antife
Pafino



GENERALI



(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET

4 9 2 0 4 1 9 2 6 0 0 0 4 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A2D ASSURANCES SARL

ADRESSE (voie)

22 AVE DE MONTOLIVET

CODE POSTAL

13004

VILLE

MARSEILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

250

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

NICOLAU

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

20.00

Nb de parts ou actions

50

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

CHEM BAUME DE MARRON

Code postal

13720

Commune

LA BOUILLADISSE

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

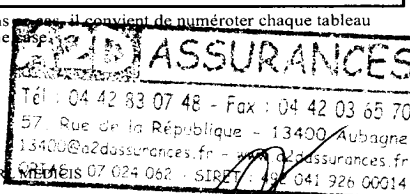
Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.



Calbe
Carbone

Dossier N° 012368 en Euros.





N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET

4 9 2 0 4 1 9 2 6 0 0 0 4 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A2D ASSURANCES SARL

ADRESSE (voie)

22 AVE DE MONTOLIVET

CODE POSTAL

13004

VILLE

MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays

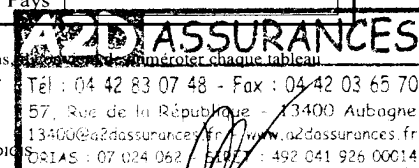
(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, indiquer le nombre de tableaux supplémentaires en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Dossier N° 012368 en Euros.

SARL MEDIC

Certifié
Pafus



GENERALI



[illegible]

SARL

Callie
cabe

GENERALI



SARL A2D ASSURANCES
PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 03 06 2018

SARL au capital de 40000 Euros

Siège social à MARSEILLE 22 av de Montolivet.

N° SIRET : 492 041 926 00048

RCS de MARSEILLE : 492 041 926

Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire

Du 03 Juin L'an deux mille dix huit

Le 3 juin 2018 à 18 heures 30, les associés de la SARL A2D ASSURANCES, se sont réunis au siège social, en assemblée ordinaire, sur convocation qui leur a été faite par la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur DUBOIS.

Après avoir déclaré, qu'il possède personnellement 60 % des parts, il constate qu'est également présent à l'assemblée, Mlle ZIMBLER qui possède aussi 20 % des parts et Mr NICOLAU qui possède aussi 20% des parts :

L'ensemble des associés étant présents, le gérant constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

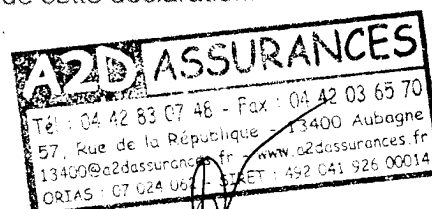
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017.
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

Le président dépose ensuite sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :
Le double des lettres recommandées de convocation adressées à chaque associé,
Le rapport de la gérance.

Le texte des résolutions soumises à l'assemblée.

Puis elle rappelle que ces documents ont été tenus à la disposition des associés dans les délais prévus par la loi, l'assemblée lui donne acte de cette déclaration.
Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.
Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion.

*Certifié
Conforme*



GENERALI



La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix la résolution suivante découlant de l'ordre du jour.

Première résolution.

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 dressés par le gérant et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

Deuxième résolution.

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice qui se traduit par un bénéfice de 41 549.22 € la manière suivante :

- 31246 € en dividende
- 10 303.22 € en report à nouveau

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

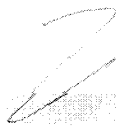
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

Signatures.

DUBOIS



ZIMBLER



NICOLAU



*Certifié
Cubane*

GENERALI



SARL A2D ASSURANCES
PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 03 06 2018

SARL au capital de 40000 Euros

Siège social à MARSEILLE 22 av de Montolivet.

N° SIRET : 492 041 926 00048

RCS de MARSEILLE : 492 041 926

Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire

Du 03 Juin L'an deux mille dix huit

Le 3 juin 2018 à 18 heures 30, les associés de la SARL A2D ASSURANCES, se sont réunis au siège social, en assemblée ordinaire, sur convocation qui leur a été faite par la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur DUBOIS.

Après avoir déclaré, qu'il possède personnellement 60 % des parts, il constate qu'est également présent à l'assemblée, Mlle ZIMBLER qui possède aussi 20 % des parts et Mr NICOLAU qui possède aussi 20% des parts :

L'ensemble des associés étant présents, le gérant constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017.
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

Le président dépose ensuite sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :
Le double des lettres recommandées de convocation adressées à chaque associé,
Le rapport de la gérance.

Le texte des résolutions soumises à l'assemblée.

Puis elle rappelle que ces documents ont été tenus à la disposition des associés dans les délais prévus par la loi, l'assemblée lui donne acte de cette déclaration.
Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.
Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion.

*Antif
Parfume*



[Signature]



La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix la résolution suivante découlant de l'ordre du jour.

Première résolution.

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 dressés par le gérant et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

Deuxième résolution.

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice qui se traduit par un bénéfice de 41 549.22 € la manière suivante :

- 31246 € en dividende
- 10 303.22 € en report à nouveau

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

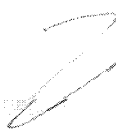
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

Signatures.

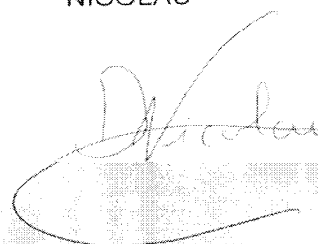
DUBOIS



ZIMBLER



NICOLAU



*Certifié
Pafano*